



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

information des consommateurs

Question écrite n° 103219

Texte de la question

M. Frédéric Barbier appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'étiquetage nutritionnel. En France, 15 % des adultes sont touchés par l'obésité. Les aliments transformés en sont l'une des causes. Selon les projections de l'Organisation mondiale de la santé, cette proportion pourrait atteindre 25 % en 2030. Afin d'aider le consommateur à mieux choisir ses aliments le ministère de la santé a proposé une expérimentation, de septembre à décembre 2016, avec un système d'information. Le 14 février 2017, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) a affirmé qu'en l'état actuel des connaissances, rien ne prouve l'efficacité des nouveaux systèmes d'étiquetage nutritionnel pour lutter contre l'obésité, le diabète, les maladies cardiovasculaires. Début avril 2017, Mme la ministre publiera un décret définissant le système d'étiquetage choisi. Il appelle son attention pour favoriser un logo synthétique (qui permet de donner une note globale aux produits, contrairement aux analytiques, qui se contentent de présenter sous une forme différente les informations du tableau nutritionnel). Il lui demande également comment peuvent être prises en compte les substances chimiques présentes dans les aliments (additifs chimiques, perturbateurs endocriniens, etc.).

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Barbier](#)

Circonscription : Doubs (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103219

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mars 2017](#), page 1894

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)